

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 604

présenté par

M. Tian, M. Hetzel, M. Tardy et M. Aboud

ARTICLE 30

I. – À l’alinéa 6, supprimer la première occurrence du mot :

« soit ».

II. – En conséquence, après le mot :

« trésorerie »,

supprimer la fin du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

À la notion de baisse des commandes et du chiffre d’affaires, ont été ajoutées d’autres telles que la dégradation de la trésorerie ou de l’excédent brut d’exploitation, et « tout autre élément de nature à justifier de ces difficultés ».

Cette dernière notion étant extrêmement flou, il est préférable de la supprimer.